

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mercredi 30 mars 2016</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 17 mars 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 30 mars 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Patrick Falcoz, Maire-Adjoint.</p>
<p>Nombre de conseillers : 13 En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 12 Délibération n°D_2016_03_30_12</p>	<p>Etaient présents : M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaîne, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absente ayant donné procuration : Mme Sandrine Jallin à Mme Maryline Derouet Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Nathalie Venancio est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget eau et assainissement M49 - Approbation du compte administratif de l'exercice 2015

Monsieur Alain Chamosset, Maire, s'étant retiré,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Patrick Falcoz, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, examine le compte administratif 2015 du budget eau et assainissement M49 qui s'établit ainsi :

EXPLOITATION

DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT DE CLOTURE
86 700.20 €	110 838.85 €	24 138.65 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT DE CLOTURE
33 567.82 €	81 617.96 €	41 050.14€

RESTES A REALISER
7 000.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3 - Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 31 mars 2016</p> <p>Et de la publication le : 31 mars 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 31 mars 2016</p> <p>Le Maire-Adjoint, Patrick FALCOZ</p>
--	--

